

RÉCAPITULATIF DES DISPOSITIFS EN PLACE ET DES FINANCEMENTS ASSOCIÉS

DISPOSITIFS	BÉNÉFICIAIRES	FORMALITÉS / DÉMARCHES	FINANCEMENTS
Plan de développement des compétences	Salariés en CDI - CDD	Formation sur temps de travail En partenariat avec l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise (> 50 salariés) L'OPCO pour les PME/TPME (<50 salariés)
CPF (Compte Personnel de Formation)	Salariés en CDI - CDD Demandeurs d'emploi	Créer son compte sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr/ Sélectionner, s'inscrire et payer sa formation sur l'appli CPF. <ul style="list-style-type: none"> Utilisation hors temps de travail : à l'initiative du salarié. Utilisation sur temps de travail : obtenir l'accord de l'employeur. 	La CDC (Caisse des Dépôts et Consignations). Si les crédits CPF ne suffisent pas, des abondements sont possibles.
CPF de transition (ex-CIF)	Salariés en CDI - CDD	<ol style="list-style-type: none"> Identifier la formation adaptée Se faire accompagner le CEP (Conseil en Évolution Professionnelle) Obtenir l'autorisation d'absence de son employeur Monter le dossier avec l'organisme de formation Envoyer le dossier à la CPIR pour financement (2 mois avant le début de la formation) 	La CPIR (Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale)
Bilan de compétences Éligible au CPF, code 202	Salariés en CDI - CDD Demandeurs d'emploi Objectif : faire le point sur son métier	<ol style="list-style-type: none"> Choisir un centre de bilan Faire valider son projet par le CEP (Conseil en Évolution Professionnelle) Pour les salariés, obtenir l'autorisation de l'employeur si réalisation sur temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Employeur Pôle emploi Financement personnel son CPF
VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) Éligible au CPF, code 200	Salariés en CDI - CDD Demandeurs d'emploi Objectif : valider des compétences métier	<ol style="list-style-type: none"> Définir le diplôme visé et choisir l'instructeur métier Faire valider son projet par le CEP (Conseil en Évolution Professionnelle) Confirmer la recevabilité Financer sa VAE Se préparer au jury de validation 	<ul style="list-style-type: none"> Employeur Pôle emploi OPCO Financement personnel son CPF
ALTERNANCE			
PRO-A Formations RNCP CQP - qualifiantes	Salariés (diplôme niveau 2 maximum) Projet de reconversion vers une qualification supérieure	<ol style="list-style-type: none"> À mettre en place avec l'employeur Demander un avenant au contrat Désigner un tuteur Durée : 6 à 12 mois Maintien du salaire par l'employeur	OPCO
CONTRAT de PROFESSIONNALISATION (Insertion professionnelle)	Pour les moins de 26 ans ou plus si inscrits au Pôle emploi	<ol style="list-style-type: none"> Trouver l'entreprise qui embauche Désigner un tuteur Être validé par l'organisme de formation Envoyer le Cerfa à l'OPCO pour l'enregistrement et le financement Rémunération de l'alternant : SMIC ou 85 % du minimum conventionnel (le plus élevé des deux)	OPCO
CONTRAT D'APPRENTISSAGE (Insertion professionnelle)	Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.	<ol style="list-style-type: none"> Trouver l'entreprise qui embauche Désigner un maître d'apprentissage Être validé par l'organisme de formation Durée de 6 mois à 3 ans Rémunération de l'apprenti : <ul style="list-style-type: none"> Variable en fonction de son âge Progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. 	OPCO Un financement au contrat, fixé par les branches.